

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

ARR - 115 - 2022

COMMUNE DE SAINT-LATTIER

**ARRETE MUNICIPAL DU
29 JUILLET 2022
Voies Communales
« chemin du Port du
Perrier »**

Restriction de circulation – Route barrée

**Travaux sur passage à niveau n°35 sur la voie
communale « Chemin du Port du Perrier »
Sur le territoire de la commune de Saint
Lattier**

LE MAIRE DE SAINT-LATTIER,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,
complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 2.2, R 411.5, R 411.8, R
411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L
2213.6 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté
interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande formulée le 12/07/2022 par **l'entreprise S2R – Z.I. de la Bergaderie
01370 SAINT ETIENNE DU BOIS ;**

Considérant qu'en raison du déroulement de travaux sur le passage à niveaux n°35 situé
sur la voie communale « Chemin du Port du Perrier » sur la commune de Saint Lattier
(38) effectués par **l'Entreprise S2R**, il y a lieu de fermer la route à la circulation.

ARRETE

ARTICLE 1 : Entre le 18/08/2022 à 08h et le 30/09/2022 à 18h, la circulation sur la voie
communale « **Chemin du Port du Perrier** » sera fermée à la circulation pour permettre
le déroulement des travaux sur le passage à niveaux n°35 **sur le territoire de la
commune de Saint Lattier (38)**

Une déviation locale sera mise en place par la R.D. 1092 et la R.D. 21A.

ARTICLE 2 : Le stationnement ne sera pas autorisé sur l'emprise de la zone de travaux de
part et d'autre sur une longueur de 100 mètres, excepté pour les véhicules affectés au
chantier.